

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC908

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Gustave, M. Raux, M. Arnaud Bonnet et M. Corbière

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette modification n'a pas lieu d'être compte tenu de l'opposition majoritaire au projet de holding.